



De l'humain dans l'entreprise

Le congé supplémentaire de naissance ou d'adoption

Un droit nouveau

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 crée un congé supplémentaire de naissance ou d'adoption, accessible à **partir du 1^{er} juillet 2026**.

- Un ou deux mois de congé supplémentaire indemnisé par parent, simultané ou alterné entre les parents.
- En une seule fois ou en deux périodes d'un mois non consécutives.
- Pas de maintien de rémunération par Teréga mais indemnisation dégressive par la Sécurité Sociale : 70 % du salaire net le premier mois, 60 % le second mois, à hauteur du plafond Sécurité sociale (4 005 € au 1^{er} janvier 2026).
- A prendre dans les 9 mois suivant la naissance ou l'accueil de l'enfant au foyer (ou jusqu'au 31 mars 2027 pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026).

Chez Teréga ?

Cela vient s'ajouter **en complément** de nos congés bonifiés existants sans modifier vos acquis : notamment, un **maintien de votre salaire à 100 %** pendant vos congés de maternité, paternité et d'adoption.



Pour rappel :

- **Congé Maternité** : 4 semaines de plus que le congé légal (possible de doubler avec mi-salaire) et 4 semaines rémunérées supplémentaires en cas d'allaitement.
- **Congé Adoption** : 4 à 28 semaines en plus selon la composition de votre foyer.
- **Congé Paternité et accueil de l'enfant** : maintien intégral de votre salaire sur la durée légale du congé.

Une communication officielle sera faite par Teréga prochainement.



Scanner le QR Code pour adhérer et soutenir l'UNSA TERÉGA



De l'humain dans l'entreprise

Pour vous informer, recevoir nos communiqués ou nous rejoindre, contactez Frédérique Braguier

 syndicat-unsaterega.fr

 www.unsa-terega.org

Vos représentants UNSA TERÉGA : Denis Aubert, Frédérique Braguier, Philippe Courbin, Nicolas Grzeskowiak, Lucie Kempf, Pauline Lacassy